

Question présentée par le député :

M. Emmanuel Deonna

Date de dépôt : 25 mars 2021

Question écrite urgente

Quelle est la politique d'aide au sport du Conseil d'Etat en temps de COVID-19 ?

La presse s'est fait l'écho du fait que, pour la deuxième année consécutive, les collectivités publiques genevoises ont mis en place un fonds spécial COVID-19 pour les actrices et acteurs du monde sportif genevois. Le canton de Genève, la Ville de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et le Fonds cantonal du sport ont investi chacun 250 000 francs dans cette opération salubre.

Par ailleurs, les mesures COVID ont longtemps empêché – et empêchent probablement encore – la pratique habituelle du sport pour les jeunes jusqu'à 16 ans, conformément aux directives fédérales.

Or, hormis les bienfaits neuropsychologiques du sport, la pratique d'une activité régulière et saine est importante pour le développement psychosocial des jeunes et pour le maintien d'un système immunitaire performant. De l'avis de certain.e.s expert.e.s, les mesures de facilitation de la pratique sportive prises pendant la première et la seconde vague n'étaient qu'un pis-aller. Elles ne permettaient pas vraiment un entraînement sérieux, en particulier pour les jeunes en sport d'élite et de compétition.

Au vu de ce qui précède, je remercie vivement le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il voudra bien fournir aux questions suivantes :

- 1) Est-il possible de connaître le nombre et la nature des demandes de soutien par les actrices et acteurs du monde sportif effectuées au Fonds cantonal d'aide au sport en raison de la COVID-19 l'an passé ? Quelle proportion de ces demandes a été approuvée ?***

- 2) *Quelles autres mesures de soutien – en compensation de la baisse des adhésions et du sponsoring – ont été envisagées ou sont étudiées actuellement ?*
- 3) *Les normes imposées par les autorités pour la pratique sportive – plans de protection, gestion des flux sans contact entre groupes, groupes de 5 maximum par installation sportive – ont-elles été relâchées ou le seront-elles à l'avenir ? Ces normes diffèrent-elles en fonction des groupes d'âges et de niveaux de pratique sportive ?*